CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 09 OCTOBRE 2020

Convocation du 03 OCTOBRE 2020

<u>PRESENTS</u>: Roger COSTARD, Maire, Philipe HEURLIN, Valérie GAREL, Dominique LEFORESTIER, adjoints, Jocelyne ROBILLARD, Sylvie GIRAUD, Antoine DIVARD, Tanguy ROQUIER, Anne-Sophie ROUXEL, Werner BUKENBERGS, Marie PRALONG.

ABSENT: -

SECRETAIRE DE SEANCE: Philippe HEURLIN

Le Maire ouvre la séance à 19h04

Signature des registres des délibérations : séance du 04/09/2020,

Contrat d'adhésion à l'URSSAF pour le personnel contractuel (2020-10-01)

Le Maire rappelle l'embauche d'un personnel contractuel en juillet dernier pour l'entretien des locaux communaux. Il informe l'assemblée qu'il y a lieu, dans ce cadre, de signer un contrat d'adhésion avec l'URSSAF pour l'assurance chômage.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal :

AUTORISE Le Maire à signer le contrat d'adhésion.

Examen décision modificative budgétaire n°1/2020 (2020-10-02)

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal :

VOTE la décision modificative budgétaire telle qu'annexée.

Devis travaux école: faux-plafond, peinture (2020-10-03)

Le Maire rappelle la demande de devis faite pour d'éventuels travaux de peinture et faux-plafond à l'école en complément de ceux déjà réalisés.

Il présente les propositions reçues :

Peinture: ent. PIEDVACHE...... 10 831.29 € HT + variante 375.06 € HT

Ent. GENAITAY...... 11 205.36 € HT.

Tanguy ROQUIER interroge sur la nécessité d'avoir 3 devis, ce n'est pas une obligation, aucun protocole « marchés publics » n'a été établi à Guenroc.

Les travaux seront à réaliser pendant les vacances scolaires, se pose la question du stockage des tables, chaises,.... durant les travaux. La salle polyvalente pourrait être utilisée comme lieu de stockage.

Après délibération et vote, à la majorité des présents (1 voix contre) :

- considérant le lieu des travaux (école),
- la nécessité de coordination entre les artisans,

l'intérêt de faire appel à la même entreprise pour l'ensemble du chantier présente un certain intérêt, le conseil municipal :

DESIGNE l'entreprise PIEDVACHE pour la réalisation des travaux de faux-plafonds et de peinture à l'école.

Devis panneaux indicateurs lieux-dits (2020-10-04)

Des devis ont été demandés, ils n'ont pas encore été transmis en mairie. Ce sujet sera revu lors d'une prochaine séance.

Devis PC secrétariat de mairie (2020-10-05)

Le Maire présente le devis transmis par la société ICELTYS (ex Potier Dinan) en vue du remplacement du PC équipant le secrétariat de mairie :

Unité centrale $690 \in HT$ Moniteur $140 \in HT$ Suite bureautique $230 \in HT$ Déploiement et installation sur site $135 \in HT$ Total $1 \cdot 195 \in HT$

Option suite bureautique intégrant Publisher (bulletin municipal).... 465 € HT

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal :

AUTORISE le remplacement du PC de la mairie par celui proposé par la société ICELTYS pour un montant de 1 195 € HT.

Convention de réalisation des missions entre la commune et Dinan Agglomération pour la compétence assainissement collectif (ex. 2020) (2020-10-06)

Le Maire présente la convention de réalisation de mission entre Dinan Agglomération et la commune pour la compétence assainissement collectif (année 2020).

Tanguy ROQUIER interroge sur le fait de savoir si la commune est assurée en cas de risque (inscrit dans la convention présentée). Valérie GAREL demande la raison des interventions de l'agent communal. Annes-Sophie ROUXEL interroge sur la façon du déroulé des choses dans les autres communes (Guitté). Tanguy ROQUIER demande si le nombre d'heures pris en charge par l'intercommunalité est correct.

Réponses :

Dominique LEFORESTIER se renseigne auprès de GROUPAMA (assureur de la commune) pour la couverture des risques ;

Interventions de l'agent communal : il est rappelé que la compétence assainissement a été intégrée à Dinan Agglomération en janvier 2018 qui a repris l'ensemble des biens : équipement et réseaux dont les stations d'épuration ainsi que leur entretien. Une convention (la 1^{ère} en 2018) est venue préciser les modalités pratiques et financières des interventions communales.

Entretien dans les autres communes : à Guitté la même démarche a été mise en place soit entretien de la STEP par les agents communaux avec prise en charge financière de Dinan Agglomération suivant convention.

Prise en charge des heures par l'intercommunalité : une négociation sur une base favorable est intervenue en 2018.

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention telle que présentée.

Contrat fourrière animale 2021 (2020-09-07)

Le Maire présente le contrat (2021) de fourrière animale transmis par la société SACPA pour un montant de 361.78 € HT. Il rappelle que les communes ont obligation d'adhérer à une fourrière animale sauf à disposer elles-mêmes des équipements adaptés pour la capture des animaux domestiques errants.

Tanguy ROQUIER interroge sur la notion d'heures ouvrables, sur une possible mutualisation du service fourrière animale entre l'ensemble des communes adhérentes à Dinan Agglomération.

Après délibération, le conseil municipal :

VALIDE l'adhésion pour 2021.

Projet de convention entre Guenroc et Plumaudan pour la mise à jour du site internet (2020-10-08) Le Maire rappelle les anciens accords passés entre la communauté de communes du Pays de Caulnes et ses communes adhérentes pour la mise à jour du site internet : les collectivités transmettaient à la commune de Plumaudan (service cybercommune) les informations, modifications à faire paraître. La charge financière (temps de travail de l'agent chargé de ces missions) était prise en compte par l'EPCI (communauté du Pays de Caulnes, puis Dinan Agglomération à partir de 2017 date de la fusion). Madame le Maire de Plumaudan a fait savoir

aux communes concernées, au printemps dernier, que Dinan Agglomération mettait fin à cette prise en charge financière, qu'elle était favorable à la poursuite de la démarche sous réserve de modalités pratiques et financières qu'il convenait d'établir avec les communes intéressées.

Une rencontre a eu lieu entre la commune et celle de Plumaudan dont l'agent rattaché à cybercommune en juillet 2020 :

- Proposition 72 €/an de site (hébergement)
- Salaires + charges patronales : 571 €.

Après délibération, le conseil municipal :

VALIDE le principe de confier les missions de réfection et de mise à jour du site internet à la commune de Plumaudan (service cybercommune);

AUTORISE le Maire à signer la convention, fixant les modalités pratiques et financières de l'accordentre les communes de Plumaudan et de Guenroc.

Déplacement lieu de tenue des réunions du conseil municipal (2020-10-09)

Le Maire informe l'assemblée que l'ensemble des dispositifs dérogatoires relatifs à la gouvernance des collectivités locales initié en raison de la crise sanitaire du coronavirus a pris fin le 30/08/2020. La possibilité de déplacer les réunions de conseil municipal faisait partie de ce dispositif d'où la tenue des débats à la salle polyvalente.

Néanmoins, en cas d'impossibilité pour la commune de garantir les conditions sanitaires satisfaisantes notamment le respect de la distanciation sociale, il est possible de prolonger la période d'organisation des réunions de l'assemblée délibérante dans un lieu adapté et ce jusque la fin de la crise sanitaire.

Après délibération, le conseil municipal, considérant l'impossibilité de mettre en place les mesures de distanciation physique nécessaires tant pour les Elus que pour l'accueil du public :

DECIDE que les réunions de l'assemblée délibérante auront lieu à la salle polyvalente.

<u>Demandes de subvention</u> (2020-10-10)

Après délibération, le conseil municipal attribue les subventions suivantes :

Ligue contre le cancer : refus

Proposition de contrats d'assurance pour déplacements des élus (2020-10-11)

Le Maire présente la possibilité pour la commune de souscrire auprès de Groupama une assurance automobile tous risques pour les membres du conseil municipal utilisant, dans le cadre de leurs missions d'Elus, leur véhicule personnel pour se rendre aux réunions, - coût du dispositif : 460 € TTC par an.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal ne valide pas la souscription telle que présentée.

Illuminations de Noël (2020-10-12)

Le Maire informe que la commission chargée des illuminations de Noël s'est réunie afin d'étudier ce qui pourrait être mis en place pour les fêtes de fin d'année :

Installation à l'identique des années passées,

7 équipements conservés mais déplacés, manque 7 prises de courant,

Ajout guirlandes « traversée de route » (6), à acheter,

2 sapins (1 mairie place habituelle, le Snd place Bourdais sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires),

Branches blanchies le long de la rue du Puits,

Paquets cadeaux réalisés par les guenrocois (bénévolat) installés dans le bourg et en campagne.

Après délibération, le conseil municipal

VALIDE l'acquisition de matériel d'illuminations pour un montant de 2 543 € TTC AUTORISE le Maire à solliciter le SDE 22 pour l'installation des prises de courant nécessaires sur les équipements d'éclairage public.

QUESTIONS DIVERSES:

½ journée débat pour étude des projets à entreprendre fixée au 24/10 à 9 h à la salle polyvalente.

Venue du cabinet ILEX (étude projet rénovation église)

Devis de maîtrise d'œuvre à recevoir (réévaluation des montants communiqués il y a quelques années).

Etat pont de Beaumont :

L'entretien et la réparation des ponts sont à la charge de Dinan Agglomération.

Un courrier commun entre les communes de GUITTE et de GUENROC a été rédigé à destination du Président de l'intercommunalité lui demandant de prévoir les travaux nécessaires à la remise en état de l'ouvrage.

<u>Ouverture du secrétariat de mairie 1 samedi sur 2</u> : a-t-on des remontées au sujet de la décision prise en juillet dernier ? pas de remarques en mairie.

Informations Mission locale : affichage en mairie.

Local au-dessus de la salle polyvalente : quelles utilisations possibles ?

Pas d'accessibilité au public, lieu de stockage biens, matériel.

<u>Implantation container verre</u> : à revoir lors de la rencontre du 24/10.

<u>Date prochain conseil municipal</u>: 20 novembre salle polyvalente à 19 h

Fin de séance 22 H 04

Le Maire,

le secrétaire de séance,